

Avis de publicité et de mise en concurrence pour une offre de restauration mobile dans le cadre d'un marché de Noël

Direction Culture, Sport et Initiatives
locales

Dossier suivi par :

Julie SEEGER

dcsil@mairie-coueron.fr

02 40 38 51 88

La ville de Couëron, commune de plus de 24 000 habitants, riche de lieux à haute valeur patrimoniale, de promenade et d'escapade nature, organise un marché de Noël les samedi 12 et dimanche 13 décembre 2026 situé à l'Espace de la Tour à Plomb situé sur les bords de Loire.

Dans cette dynamique elle propose 2 emplacements situés sur la place des 12 femmes en colère pour des professionnels avec une activité à caractère alimentaire orientées vers des produits de bouche de fin d'année et sucrerie permettant de compléter le marché et d'offrir des conditions d'accueil festives pour les usagers.

Ce marché sera ouvert au public le samedi de 10h00 à 18h00 et le dimanche de 11h00 à 18h00. Il accueillera des animations musicales et culturelles. En intérieur, 18 emplacements sont proposés à des exposants avec des produits en lien avec les fêtes de fin d'année et correspondront aux thématiques tels que cadeaux et jouets, produits de bouche et gastronomie sans cuisson direct (miel, saucisson, chocolat emballé, nougat...) artisanat et métiers d'art et décoration et arts de la table...

Ce marché est intégré dans les « Rendez-vous de Noël » organisé par Ville. Des animations musicales et sportives ainsi qu'un feu pyrotechnique animeront l'Esplanade Jérémie-Huguet sur les Bords de Loire le samedi à partir de 18h.

La Ville propose :

2 emplacements en extérieur sur la place des 12 femmes en colère.

Une activité à caractère alimentaire orientées vers des produits de bouche de fin d'année et sucrerie tel que vin chaud, fromage à raclette, barbe à papa, sucre d'orge....

En vue de permettre le bon déroulement de ce marché, la Ville :

- Met à disposition un branchement électrique aux stands/camions.
- Assure la gestion des déchets sur le site de la manifestation
- Attribue un emplacement spécifique en fonction des contraintes technique, logistiques, programmatiques.
- Met à disposition des usagers un espace de convivialité pourvu de tables, bancs en extérieur à proximité des ambulants devant l'entrée du marché.

Mairie de Couëron

8 place Charles de Gaulle
BP 27 – 44220 Couëron

02 40 38 51 00

contact@mairie-coueron.fr

www.ville-coueron.fr

Les opérateurs économiques devront être autonomes dans la mise en place et leurs activités. Il est demandé aux candidats de s'assurer d'être :

- Autonome dans la mise en place de leurs stands ou camions.
- Autonome dans la logistique et le matériel inhérent à leurs activités.
- De respecter les conditions d'exploitation indiquées dans le cahier des charges.

1. Modalité d'installation

Les professionnels devront se présenter sur la place des 12 femmes en colère le samedi 12 décembre à 9h et le dimanche 13 décembre à 10h.

2. Horaires d'exploitation

Les horaires du marché de Noël :

- le samedi 12 décembre de 10h - 18h00
- le dimanche 13 décembre de 11h à 18h00

Pas de vente autorisée avant le début de la manifestation. La vente se terminera à 18h00 le samedi 12 décembre et à 18h30 le dimanche 13 décembre.

A partir de 18h00 le dimanche, les équipes techniques débuteront le démontage de la manifestation et des éléments scéniques dans l'espace public (barrières, stands, tables, bancs, etc..).

3. Lieux d'exploitation



Emplacement pourvu d'un point d'alimentation en électricité.
Un point d'eau partagé est disponible à proximité.

4. Droits d'occupation et redevance

Un formulaire de demande d'occupation du domaine public sera demandé dans le cadre de la manifestation susmentionnée.

La redevance d'occupation d'un emplacement en extérieur pour les professionnels à caractère alimentaire est de 2€ par mètre linéaire ainsi qu'une alimentation électrique à hauteur d'1,25€ par jour. Le Bénéficiaire ne sera pas autorisé à déployer une terrasse. La Ville met à disposition un espace de convivialité à proximité de l'emplacement attribué.

5. Candidatures :

Les candidats doivent répondre aux critères d'appréciation précisés dans la fiche de candidature ;

Ils doivent remettre un dossier de candidature contenant la fiche de candidature accompagnée des pièces justificatives ; ils s'engagent à avoir pris connaissance du cahier des charges associé à cet événement.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte pour l'attribution des emplacements.

Le dossier de candidature doit être transmis à la Ville sous format informatique par mail à l'adresse : dcsil@mairie-coueron.fr ou sous format papier soit directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, 8 place Charles de Gaulle, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h soit par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) en l'adressant à Monsieur Le Maire – Ville de Couëron, Service vie associative et initiative, 8 place Charles de Gaulle 44220 Couëron

6. Calendrier :

- Date limite de dépôt de dossier : **le lundi 12 octobre 2026 minuit**
- Réunion du comité de sélection : **le vendredi 16 octobre 2026**
- Réponse apporter aux candidats retenus : **le lundi 19 octobre 2026**

7. Contacts :

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le 02 40 38 51 88. Avis rendu public sur le site internet de la Ville de Couëron (www.ville-coueron.fr) et affiché en mairie.